



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2009
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Sixième session
Genève, 30 novembre-11 décembre 2009

Rapport national présenté conformément au paragraphe 15 a) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme

Portugal

Rectificatif

Paragraphe 2

Remplacer le texte existant par ce qui suit:

2. Afin d'éviter les chevauchements et d'utiliser au mieux les mécanismes existants, les informations figurant dans le présent rapport ont été rassemblées par l'intermédiaire du Groupe de travail interministériel chargé d'élaborer les rapports nationaux destinés aux organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU. Le Groupe de travail est coordonné par le Ministère des affaires étrangères et composé de plusieurs administrations¹. Chaque administration a désigné un responsable chargé de coordonner sa propre contribution et celle des organismes subordonnés. Le médiateur a également nommé un représentant pour participer aux réunions du Groupe de travail et fournir les renseignements nécessaires.

¹ Il s'agit des Ministères des affaires étrangères; des finances; de la défense; de l'intérieur; de la justice; de l'économie; du travail et de la solidarité sociale; de la santé, de l'éducation, de la science, de la technologie et de l'enseignement supérieur; de la culture; des travaux publics, des transports et des communications; de l'agriculture, du développement rural et des pêches; et de l'environnement, ainsi que de la présidence du Conseil des ministres, du Bureau de documentation et de droit comparé qui relève du Bureau du Procureur général, de la Commission pour la citoyenneté et l'égalité des sexes, du Haut-Commissariat à l'immigration et au dialogue interculturel, de Statistiques Portugal, de l'Institut portugais de la jeunesse et du Bureau pour les médias.